



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 63813

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille au sujet de la lutte contre la drogue et la toxicomanie et plus particulièrement sur les communautés thérapeutiques mentionnées dans le plan quinquennal de lutte contre la toxicomanie. Ces structures de soin ont pour objectif de désintoxiquer le patient c'est-à-dire de le sevrer et non de lui proposer des traitements de substitution à base de méthadone ou de Subutex. Le patient est suivi médicalement et psychologiquement, ce qui favorise son sevrage et à terme lui offre une autre perspective de vie que celle de l'addiction. Les communautés thérapeutiques n'existent pas pour le moment en France mais elles sont envisagées dans le cadre du plan gouvernemental qui prévoit d'en ouvrir trois d'ici à la fin de l'année 2005. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui préciser quels sont les moyens qui seront mobilisés pour développer cette nouvelle voie de lutte contre la toxicomanie.

Texte de la réponse

Le plan gouvernemental de lutte contre la drogue, le tabac et l'alcool prévoit effectivement le développement de communautés thérapeutiques comme moyen de diversification de l'offre de prise en charge aux toxicomanes. Il s'agit de structures s'adressant à des usagers dépendant d'une ou plusieurs substances psychoactives et n'ayant pas d'indication pour un traitement de substitution ou souhaitant un autre type de prise en charge. Elles ont pour spécificité de placer les compétences du groupe au coeur du projet thérapeutique. La mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, en lien avec les services du ministère de la santé et les représentants des professionnels concernés, travaille actuellement à l'élaboration d'un projet de décret et d'un cahier des charges. Il s'agit de conférer à ces structures le cadre juridique d'établissement médico-social, et de développer un cadre éthique et professionnel garantissant le respect de l'individu et la qualité du projet thérapeutique. Il était prévu d'ouvrir trois premières structures en 2005 et cinq nouvelles en 2006. Les réponses à l'appel d'offres ayant pris du retard, les trois communautés thérapeutiques prévues pour 2005 seront ouvertes en 2006, à titre exceptionnel, avec un budget inscrit dans l'ONDAM spécifique 2006. L'objectif du plan gouvernemental est de pouvoir ouvrir une vingtaine de structures à terme en 2008.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63813

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2005, page 4200

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 6009